



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE CHAMPAGNE-
SAINT-HILAIRE

Numéro de dossier : 2025 052 070

ARRETE MUNICIPAL
Portant interdiction de circulation rue de
la Carlière.

LE MAIRE DE CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment les articles R 417-4, R411, R411-8,
Considérant qu'à l'occasion de la pose de panneaux voltaïques par l'entreprise VERTSUN
SAS au 10 rue de la Carlière il est nécessaire de régler la circulation de cette voie.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera interdite rue de la Carlière entre la RD4 et la RD 29, le mardi
15 juillet 2025 de 8 à 18 h sauf accès des riverains et des services de secours.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

◇ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gençay,

Fait à CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE, le 11 juillet 2025

Monsieur le Maire

Gilles BOSSEBOEUF.

